



Evolution du taux horaire

Par **Bruno30**, le **06/12/2014** à **11:10**

Bonjour,
Je suis ouvrier tractoriste, est ce que mon taux horaire change lorsque je fais de la conduite poids lourd ?

Par **P.M.**, le **06/12/2014** à **12:05**

Bonjour,
Il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable au niveau de la classification et des salaires minimums...

Par **Bruno30**, le **07/12/2014** à **11:35**

Merci pour l'information mais ce n'est pas mentionné sur la convention collective

Par **P.M.**, le **07/12/2014** à **17:20**

Bonjour,
Vous voulez dire qu'il n'y a pas de classification et de salaire minimum garanti à la Convention Collective applicable, c'est tout à fait étonnant...

Par **Bruno30**, le **07/12/2014** à **19:02**

Bonsoir,
Non c'est que quand nous avons cherché sur la Convention Collective, rien ne correspondait à ce que l'on cherchait.

Par **P.M.**, le **07/12/2014** à **21:10**

Sans savoir de quelle Convention Collective il s'agit, je ne peux pas vous répondre précisément pour savoir si le salaire change entre tractoriste et chauffeur poids lourd mais vous n'êtes pas payé seulement suivant la tâche que vous accomplissez à un moment donné mais en fonction de votre qualification qui doit regrouper les différentes fonctions que vous assumez...

Par **Bruno30**, le **08/12/2014 à 20:48**

Il s'agit de la Convention Collective des exploitations agricoles

Par **P.M.**, le **08/12/2014 à 21:16**

Bonjour,

Suivant la [Convention collective des ouvriers et employés des exploitations agricoles du Gard](#), vous devriez être au minimum NIVEAU III – OUVRIER QUALIFIE ECHELON 1 : Coeff. 140 suivant cette Nature des travaux :

[citation]**Conduite du tracteur**, réglage et étalonnage de toutes les annexes d'un engin automoteur.

Conduite du tracteur et de tout le matériel spécialisé de l'exploitation dont l'élévateur et la machine à

vendanger automotrice sans réglage. Il est obligatoirement titulaire du permis de conduire B.

Il est

capable d'effectuer des opérations de mécanique simple et d'assurer l'entretien des véhicules (réglages,

vidange, graissage, par exemple) ainsi que de repérer les anomalies et de les signaler.

Préparation des traitements et réglages des appareils suivant les instructions du supérieur hiérarchique.

Titulaire de permis " poids lourd ", il conduit habituellement le poids lourd pour toutes les missions de

l'entreprise.

Chauffeur de poids lourds[/citation]

Par **Bruno30**, le **09/12/2014 à 20:11**

Merci pour votre information et votre disponibilité. Je suis à présent bien renseigné